



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
courriel : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>
Page Facebook: <http://www.facebook.com/snuipp67>
Page Twitter: <http://twitter.com/snuipp67>



Compte rendu du Conseil Départemental de Formation du 22 mai 2014

Le CDF de ce jour était présidé par M. Ladaïque. M. Clermont, Directeur de l'ESPE, était invité afin de présenter l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education de l'académie de Strasbourg.

Présentation générale de l'ESPE

L'ESPE a ouvert en septembre 2013, les personnels sont les mêmes que dans l'ex-IUFM. La différence existe plutôt au niveau des partenariats.

L'enjeu des toutes nouvelles ESPE est important : elles constituent un des pivots de la refondation de l'école.

Il s'agit d'un projet académique : tous les étudiants qui se destinent au Master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation) sont inscrits à l'ESPE en même temps qu'à UDS (Université De Strasbourg) ou qu'à l'UHA de Mulhouse (Université de Haute Alsace).

Les Modules et la Licence

L'ESPE œuvre pour faire mieux connaître les Unités d'Enseignement de Préprofessionalisation aux métiers de l'Education.

Une nouveauté sera mise en place cette année au sein de la L3 (Licence 3) Sciences de l'Education qui conduit au Master d'enseignement dans le 1^{er} degré : un parcours spécifique intitulé « Enseignement Scolaire et Action Educative ».

Les Masters et le Concours

Il existe 4 Masters :

- Master MEEF 1^{er} degré
- Master MEEF 2nd degré
- Master Encadrement Educatif (Conseiller Principal d'Education ; Encadrement de Missions Educatives et Sociales)
- Master Pratiques et Ingénierie de la formation (Formation des tuteurs 1^{er} et 2nd degrés ; Adaptation à la diversité/ASH)

M. Clermont indique que les licences d'allemand de l'UDS sont en baisse de candidatures (Seulement 14 étudiants en Master 2 pour 50 places au concours), car les étudiants qui suivent cette formation se destinent plutôt à un CAPES. Des bourses sont données aux étudiants vivant à Strasbourg afin de suivre la formation à Colmar, mais cela ne suscite pas davantage de nouvelles vocations.

Avec la réforme de la formation, la loi prévoit que les associations contributives à l'école puissent apporter leurs contributions à l'ESPE, la loi reconnaît aussi aux ESPE une mission de recherche en éducation.

CAFIPEMF (Master Pratiques et Ingénierie de la formation Mention « Formation des tuteurs 1^{er} et 2nd degrés »)

A la rentrée de septembre 2014, un statut de Professeur Formateur Académique sera créé pour le 2nd degré : cela constituera une équivalence au CAFIPEMF du 1^{er} degré.

- **QUESTION DU SNUipp-FSU 67 : « Ingénierie » de la formation ?** M. Clermont nous a précisé que cela incluait diverses compétences du métier de formateur : préparer, concevoir, organiser, financer, évaluer un dispositif de formation, introduire les outils numériques.
- **AVIS DU SNUipp-FSU 67 : Persister dans l'individualisation de la formation devant un ordinateur ?** Pour nous, la formation « en présentiel » autrement dit la rencontre de personnes en chair et en os, doit être la règle.

CAPA-SH (Master Pratiques et Ingénierie de la formation Mention « Adaptation à la diversité/ASH »)

Ce Master sera plus « léger » en heures que le Master MEEF, en raison de la reconnaissance d'équivalences, ce qui dispenserait les étudiants d'une partie des UE :

- VAE : Validation des Acquis par l'Expérience, qui est un service de l'Université, avec une voie d'accès à un diplôme
- VAPP : Validation des Acquis de la Pratique Professionnelle, qui n'est pas une voie d'accès à un concours, mais permet de bénéficier d'une dispense de certains cours.

M. Ladaique, IEN adjoint à l'IA, liste les 7 éléments sur lesquels s'appuiera cette nouvelle formation :

- Distinction entre l'examen professionnel du CAPA-SH et le Master : possibilité ou non de passer le Master (contenus et modalités connus après le 10 juin)
- Mémoire : Un seul mémoire exigé pour la formation Master et l'examen du CAPA-SH (auparavant 30 pages pour la certification, à présent 50 pages pour le Master)
- Reconnaissance d'UE : VAPP, en fonction du cursus du stagiaire
- Formation hybride : temps en présentiel + temps de formation à distance sur plateforme
- Rencontres individuelles avec les collègues : pour d'éventuelles dispenses d'UE
- Formation sur 12 semaines sur 2 années : 10 semaines remplacées en présentiel et 2 semaines de crédit temps (pas de formation le mercredi après-midi)
- Frais d'inscription à l'UDS et frais de déplacement : pris en charge par l'Inspection Académique

- **QUESTION DU SNUipp-FSU 67 : Disparition du temps de tutorat par un tiers ?** L'administration répond qu'après analyse des pratiques et des ressentis des MAT, un temps intitulé « stage » sera mis en place afin que les collègues en formation CAPA-SH profitent davantage de ces moments-là.
- **QUESTION DU SNUipp-FSU 67 : Disparition du stage N-1 cette année, moment attendu des collègues qui s'engagent dans la spécialisation ?** M. Ladaique nous a répondu que l'argent dépensé pour ces formations N-1 était mal utilisé car, actuellement, les collègues sont en formation N-1 pour un métier qu'ils n'exercent pas encore. Nous restons en l'attente d'un déblocage de quelques jours de préparation de la future rentrée, avant la fin de cette année scolaire.
- **AVIS DU SNUipp-FSU 67 : Parallèle entre CAFIPEMF et CAPA-SH ?** Pour nous, les 2 formations ne peuvent être comparées ! La formation CAFIPEMF vient parachever un parcours déjà engagé par l'enseignant (parcours antérieur comme MAT souvent) vers une pratique explicitée et analysée mais bien maîtrisée de la classe. De son côté le CAPA-SH s'accompagne d'un vrai changement de métier et nécessite une formation autrement plus importante dans laquelle il est demandé de prendre assez de recul sur sa pratique toute neuve.